




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-482**

Séance publique du

10 novembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161110- lmc198814-DE-1-1
Date de signature : 14/11/2016
Date de réception : lundi 14 novembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES D'ACQUISITION DE FOURNITURES
INFORMATIQUES - 3 LOTS - APPEL D'OFFRES OUVERT.**

Le 10 novembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/11/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Eric CHEVALIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Muriel HERNANDEZ à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Madame Liliane PIERRON, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Christophe GROSSI.
Secrétaire : Coralie JAUSSAUD

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES D'ACQUISITION DE FOURNITURES INFORMATIQUES - 3 LOTS - APPEL D'OFFRES OUVERT.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La technique particulière d'achat utilisée est celle d'un accord cadre multi-attributaires. Ainsi chaque lot sera exécuté sous forme d'accord-cadre passé avec 3 opérateurs économiques maximum (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres), en application des articles 78 et 79 dudit Décret.

Les marchés subséquents seront lancés lors de la survenance du besoin, par remise en concurrence des trois titulaires de l'accord cadre, sur la base du prix de leur offre qu'ils proposeront à cette occasion.

Cet accord cadre est décomposé en 3 lots désignés comme suit :

Lot	Minimum H.T.	Maximum H.T.	Valeur
Lot N°1 : Extension de puissance	15 000,00	60 000,00	Euros
Lot N°2 : Pièces détachées	15 000,00	60 000,00	Euros
Lot N°3 : Périphériques	15 000,00	60 000,00	Euros

Les seuils minimum et maximum sont invariables sur la durée totale de l'accord cadre. Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il peut être ensuite reconduit trois fois par périodes successives d'une année. La reconduction est tacite et les titulaires ne peuvent s'y opposer. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le Pouvoir adjudicateur au moins deux mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

Les critères relatifs à la candidature étaient les garanties et capacités techniques et financières, ainsi que les références professionnelles.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient le prix, pondéré à 80%, et la valeur technique pondérée à 20%.

Le critère prix a été analysé sur la base du montant total TTC mentionné sur le DQE fourni par le candidat. Le candidat ayant le prix le plus bas a obtenu la note de 80.

La valeur technique a été jugée au travers de la qualité du service avant/après vente : modalités de prise en charge de la demande (démarche conseil, traitement des commandes, des retours de produits défectueux), durée de la garantie proposée.

La consultation était entièrement dématérialisée conformément aux articles 40 à 42 du décret susvisé. Un avis d'appel public à la concurrence n°2016 - 17 a été adressé à la presse le 11 mai 2016. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie.....le 11/05/2016
- Site profil acheteur Achatpublic.com.....le 11/05/2016
- BOAMP..... le 14/05/2016
- JOUE..... le 14/05/2016

La date limite de remise des offres était fixée au 27 juin 2016. Au terme de la consultation, 13 candidats ont déposé une offre :

N° PLI	Noms des Candidats	LOTS
1	Société STIM PLUS	Lot 3
2	Société CALESTOR	Lots 1-2-3
3	Société OFFICEXPRESS	Lots 1-3
4	Société NETRAM	Lots 1-2-3
5	Société APOGEE INFORMATIQUE SERVICE	Lots 1-2-3
6	Société INMAC WSTORE	Lot 3
7	Société DPI INFORMATIQUE	Offre contenant les BPU des lots 1 et 3 également fournis dans le pli n°10
8	Société SCC	Lots 1-3
9	Société LAFI	Lots 1-2-3
10	Société DPI INFORMATIQUE	Lots 1-3
11	Société COMLIGHT	Lots 1-2-3
12	Société PROGETECH	Lots 1-2-3

13	Société TG INFORMATIQUE	Lots 2-3
----	-------------------------	----------

Un pli hors délai : Société ESI : pli déposé le 27 juin 2016 à 12h42

A l'issue de l'analyse des offres, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur a déclaré irrégulière l'offre de la société COMLIGHT pour le lot n°3 en raison de l'absence de communication dans les délais prescrits, des éléments nécessaires à la régularisation de son offre, comme le permettent les dispositions de l'article 59 II dudit Décret.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 16 septembre 2016 et après en avoir débattu, a décidé d'attribuer l'accord cadre aux trois premiers candidats classés de chaque lot, à savoir :

Lot n°1 :

CLT	Attributaires	Note critère prix	Note valeur technique
1	NETRAM	80/80 avec un montant TTC porté au Détail Quantitatif estimatif de 36 946.57€	20/20 : Les demandes de devis se font via le site du candidat et sont prises en compte dans la demi-journée. La durée de garantie varie selon les produits mais demeure supérieure à un an.
2	PROGETECH	74.56/80 avec un montant TTC porté au Détail Quantitatif estimatif de 39 643.68 €	20/20 : Les demandes de devis peuvent être transmises via internet sur le site du candidat, télécopie ou téléphone. La durée de garantie est portée à 3 ans.
3	APOGEE INFORMATIQUE SERVICE	73.74/80 avec un montant TTC porté au Détail Quantitatif estimatif de 40 411.43€	20/20 : Les demandes de devis peuvent être transmises via internet sur le site du candidat ou téléphone. Elles sont traitées par un commercial dédié s'occupant également du transport et des démarches conseil.

Lot 2 :

CLT	Attributaires	Note critère prix	Note valeur technique
1	TG INFORMATIQUE	80/80 avec un montant TTC porté au Détail Quantitatif estimatif de 27 031.74€	20/20 : Les demandes de devis peuvent être transmises via internet sur le site du candidat, télécopie ou téléphone. Elles sont traitées par un commercial dédié s'occupant également du transport et des démarches conseil. Le retour SAV est prévu sous 24h. La garantie proposée est de 5 ans pour les consommables.
2	APOGEE INFORMATIQUE SERVICE classé troisième	76.11/80 avec un montant TTC porté au Détail Quantitatif estimatif de 28 414.64€	20/20 : Les demandes de devis peuvent être transmises via internet sur le site du candidat ou téléphone. Elles sont traitées par un commercial dédié s'occupant également du transport et des démarches conseil.
3	LAFI	66.51/80 avec un	20/20 : Les demandes de devis peuvent être

		montant TTC porté au Détail Quantitatif estimatif de 32 512.05€	transmises via internet sur le site du candidat, téléphone ou télécopie. Un outil est spécifiquement consacré à la prise en charge des commandes. Le transporteur est une société de transport.
--	--	---	---

Lot 3 :

CLT	Attributaires	Note critère prix	Note valeur technique
1	NETRAM	80/80 avec un montant TTC porté au Détail Quantitatif estimatif de 40 924.70€	20/20 : Les demandes de devis peuvent être transmises via internet sur le site du candidat ou téléphone. Elles sont traitées par un commercial dédié s'occupant également du transport et des démarches conseil.
2	CALESTOR	77.53/80 avec un montant TTC porté au Détail Quantitatif estimatif de 42 228.00€	20/20 : Les demandes de devis peuvent être transmises via internet sur le site du candidat. Les démarches conseils et retour se font par téléphone pour plus de rapidité. La durée de garantie varie selon les produits mais demeure supérieure à un an.
3	LAFI	76.48/80 avec un montant TTC porté au Détail Quantitatif estimatif de 42 810.52€	20/20 : Les demandes de devis peuvent être transmises via internet sur le site du candidat, téléphone ou télécopie. Un outil est spécifiquement consacré à la prise en charge des commandes. Le transporteur est une société de transport.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'accord cadre multi-attributaires ayant pour objet l'acquisition de fournitures informatiques, les marchés subséquents rattachés et tout document s'y rapportant avec les entreprises suivantes :

- Pour le lot 1, les Sociétés NETRAM, PROGETECH et APOGEE INFORMATIQUE SERVICE,
- Pour le lot 2 : les Sociétés TG INFORMATIQUE, APOGEE INFORMATIQUE SERVICE et LAFI
- Pour le lot 3 : Sociétés NETRAM, CALESTOR et LAFI

DL.2016-482 - ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES D'ACQUISITION DE FOURNITURES INFORMATIQUES - 3 LOTS - APPEL D'OFFRES OUVERT.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»